



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règlement intérieur

Il est écrit par Ecsr Route 86, concerne et doit être respecté par toute personne travaillant ou évoluant au sein de l'école de conduite. Il définit les règles de vie au sein de l'entreprise et doit être respecté aussi bien pendant les cours théoriques que pratiques. Aucun comportement discriminatoire ne sera accepté et peut déclencher une exclusion au sein de l'établissement voir une rupture de contrat. Il vous sera remis en même temps que votre contrat.

Règles administrative et financière

Pour permettre un bon fonctionnement de l'école de conduite, toute leçon non décommandée 48 heures ouvrables à l'avance reste due. (sauf certificat médical ou justificatif recevable)

Toute leçon à effectuer doit être réglée à l'avance.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement, la direction se réserve le droit d'annuler ou de modifier les rendez-vous de conduite ou de code. Bien sûr une leçon de conduite annulée en ce sens ne sera pas à régler de nouveau.

Aucune présentation ne sera faite à l'examen pratique, si le solde du compte n'est pas réglé en intégralité avant l'examen. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de réattribuer la place à un autre candidat.

Règlement intérieur : Comportement en cours et à l'examen

Il est interdit de fumer ou vapoter, de manger ou boire (eau tolérée), de consommer ou d'avoir absorbé toute boisson alcoolisée ou tout produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (drogue, médicaments...) à l'intérieur de l'établissement ou dans les voitures écoles.

Si vous avez des symptômes grippaux (grippe, covid, gastro...), nous pouvons exiger le port d'un masque pendant les cours, du gel sera à votre disposition.

Vous devez respecter les horaires des cours collectifs affichés dans le local pour ne pas perturber le bon déroulement des séances. Les cours théoriques ont lieu dans la salle de l'école de conduite, en individuel ou en collectif, selon les horaires.

Il vous est demandé de ne pas parler pendant les tests pour respecter les autres. De même les téléphones portables devront être éteints pendant les cours théoriques ou en silencieux en cours pratique.

A chaque leçon de conduite, vous devez être muni de votre livret d'apprentissage et d'une pièce d'identité. Votre téléphone si livret numérique (mode silencieux).

Le jour de l'examen pratique vous devrez être muni de votre livret d'apprentissage et de votre pièce d'identité en cours de validité, votre téléphone si livret numérique (mode silencieux).

Vous devez avoir une tenue vestimentaire, une hygiène et un comportement décents pendant les cours théoriques ou pratiques et le jour de l'examen. Nous nous réservons le droit de vous refuser l'accès si ce n'est pas le cas.

Vous êtes tenus de respecter la propreté du local, du matériel, des véhicules et des sanitaires. Toute dégradation du matériel ou du local sera facturée au responsable des faits.

Le présent règlement entre en application dès la signature du contrat



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règlement intérieur

Il est écrit par Ecsr Route 86, concerne et doit être respecté par toute personne travaillant ou évoluant au sein de l'école de conduite. Il est un avenant qui vient renforcer le règlement intérieur signé lors de signature du contrat entre les deux parties.

Il vient préciser le rôle de chacun et les mesures qui pourront être prises en cas de manquements

Règles concernant l'école de conduite et le formateur

L'école de conduite Route 86, s'engage à fournir une formation théorique et pratique de qualité, en cherchant à emmener les apprenants à une conduite sûre et autonome. Elle s'assurera aussi de prodiguer un enseignement sans discrimination et dans le respect de chacun.

L'enseignant s'assurera de respecter ces objectifs.

Règles concernant l'apprenant

L'apprenant s'engage à respecter les horaires définis.

L'apprenant devra montrer de l'intérêt dans la formation en adoptant un comportement positif, en s'investissant dans sa formation. La conduite demande un investissement permanent pour pouvoir permettre l'acquisition de la maîtrise du véhicule et savoir gérer les situations de conduite pour permettre la sécurisation des personnes à bord et à l'extérieure et devenir autonome.

L'apprenant s'engage à mettre en place les enseignements dispensés, notamment en matière de sécurité et en particulier l'observation qui est une clé obligatoire de la conduite.

Conséquence

En cas de manquement au présent contrat comme :

Le manque de ponctualité

Un désintérêt manifeste

un comportement inapproprié tel que, agressif, dangereux, irrespectueux, discriminatoire, aguicheur...

une non application des consignes, enseignements et ce de manière répétée et régulière

liste non exhaustive...

L'école de conduite Route 86, pourra prendre la décision :

d'interrompre la formation

d'annuler un planning mis en place

de décaler une présentation à l'examen de conduite

d'interrompre l'engagement entre les deux parties si besoin

En signant ce règlement, l'apprenant accepte les conditions établies en ayant pleinement et consciemment eu connaissance

Signature de l'apprenant :

Le présent règlement entre en application dès la signature